

Saint-Martin-d'Hères, le jeudi 12 décembre 2024

Le président de l'Université Grenoble Alpes

à

Mesdames et messieurs les membres du Conseil

Académique de l'Université Grenoble Alpes

**Convocation au Conseil Académique  
de l'Université Grenoble Alpes**

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil Académique (CAc) qui se tiendra le :

**Vendredi 20 décembre 2024  
de 9h à 10h**

Amphithéâtre Jean Kuntzmann  
1<sup>er</sup> étage de la maison du doctorat Jean Kuntzmann  
110 rue de la chimie  
Domaine Universitaire  
38400 Saint-Martin-d'Hères

L'ordre du jour est le suivant :

**1. Election du président du CAc (10 minutes de présentation suivies de 20 minutes de temps d'échange)**

*Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.*

*Un membre titulaire désigné qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence. En cas d'absence de ce dernier, le membre titulaire désigné a la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue.*

*Un étudiant ou un doctorant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence. En cas d'absence de ce dernier, l'étudiant ou le doctorant titulaire a la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue.*

*Nota bene : pour les représentants disposant d'un suppléant, en cas de présence simultanée du titulaire et du suppléant, seul le titulaire dispose d'un droit de vote.*



Yassine LAKHNECH

*Yassine*